



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 58732

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan de lutte contre les violences scolaires, mis en oeuvre depuis novembre 1997. Il lui demande de bien vouloir faire part du bilan d'application de ce plan et des enseignements qu'il en a tiré.

Texte de la réponse

L'ensemble des mesures quantitatives du « plan violence » de 97, complété en janvier 2000, a permis d'augmenter le nombre d'adultes dans les établissements des sites concernés d'une manière très sensible : 10 000 aides-éducateurs ; 600 postes médico-sociaux ; 400 postes de surveillants ; 200 postes d'encadrement. De nombreux projets d'écoles et d'établissements ont abouti à la mise en oeuvre d'actions pédagogiques remarquables. Le bilan effectué au cours du 1er trimestre 2000-2001 lors des visites sur le terrain des membres du comité national de lutte contre la violence à l'école a conclu à une stabilisation, voire à une amélioration sensible dans l'ensemble des sites expérimentaux, à l'exclusion de certains secteurs situés dans deux académies d'Ile-de-France. Des mesures particulières seront prises dès la rentrée 2001 dans ces académies en faveur des établissements répertoriés comme les plus difficiles.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58732

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1474

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2461